

**CENTRE DE LOISIRS – 3/12 ANS**

**FORFAIT SEMAINE DE 5 JOURS AVEC REPAS (goûter compris)  
Dont deux pique-niques fournis par les familles**

Montant de l'impôt	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant
0 €	43,15 €	31,20 €
1 à 457 €	55,40 €	41,80 €
458 à 762 €	64,50 €	48 €
763 à 1 067 €	72,30 €	53,70 €
1 068 à 1 524 €	78 €	58,40 €
1 525 € et plus	88,20 €	65,60 €
Communes extérieures	106,40 €	106,40 €

**FORFAIT SEMAINE DE 4 JOURS (si jour férié) AVEC REPAS (goûter compris)  
Dont deux pique-niques fournis par les familles**

Montant de l'impôt	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant
0 €	34,40 €	24,80 €
1 à 457 €	44,20 €	33,20 €
458 à 762 €	51,50 €	37,90 €
763 à 1 067 €	57,60 €	42,90 €
1 068 à 1 524 €	62,30 €	46,70 €
1 525 € et plus	70,30 €	52,40 €
Communes extérieures	84,80 €	84,80 €

**TARIFS JOURNEE SANS REPAS ET DEMI-JOURNEE SANS TEMPS DU REPAS (goûter compris)**

Montant de l'impôt	Tarif journée	Tarif demi-journée
0 €	9,20 €	4,60 €
1 à 457 €	11,80 €	5,90 €
458 à 762 €	14,40 €	7,10 €
763 à 1 067 €	15 €	7,40 €
1 068 à 1 524 €	16,50 €	8,30 €
1 525 € et plus	18,30 €	9,20 €
Communes extérieures	22 €	11 €

**UNIQUEMENT POUR LES 7/8 ANS et 9/12 ANS  
LORS DES VACANCES SCOLAIRES DE L'ETE 2024 :**

**FORFAIT SEMAINE DE 5 JOURS SANS REPAS (goûter compris)  
Pique-niques fournis par les familles**

Montant de l'impôt	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant
0 €	31,70 €	23,10 €
1 à 457 €	43,60 €	34,20 €
458 à 762 €	53,60 €	41,40 €
763 à 1 067 €	60,80 €	46,30 €
1 068 à 1 524 €	67 €	51,20 €
1 525 et plus	74,20 €	58,3 €
Communes extérieures	95 €	95 €

**N.B :** Si le deuxième enfant est âgé de moins de 9 ans il bénéficie du tarif deuxième enfant du forfait 3-8 ans.

**FORFAIT SEMAINE DE 4 JOURS (si jour férié) SANS REPAS (goûter compris)  
Pique-Niques fournis par les familles**

Montant de l'impôt	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant
0 €	25,40 €	19,60 €
1 à 457 €	35 €	27,30 €
458 à 762 €	42,80 €	33 €
763 à 1 067 €	48,60 €	37 €
1 068 à 1 524 €	53,50 €	37,70 €
1 525 et plus	59,30 €	46,70 €
Communes extérieures	76 €	76 €

**TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE « LA RECRE APRES L'ECOLE » (Goûter non compris)**

Montant de l'impôt	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant
0 €	2,55 €	2,05 €
1 à 457 €	2,75 €	2,30 €
458 à 762 €	2,85 €	2,55 €
763 à 1 067 €	3,10 €	2,75 €
1 068 à 1 524 €	3,20 €	2,85 €
1 525 € et plus	3,30 €	3,10 €
Communes extérieures	3,60 €	3,60 €

**Tarif du repas seul pris en supplément : 6,10 €**

**Tarifs Bivouacs :**

- Forfait bivouac « extra-muros » : 18,20 € comprenant, le repas du soir, la nuit et le petit déjeuner du lendemain.
- Forfait bivouac « intra-muros » 11,10 € comprenant le repas du soir, la nuit et le petit déjeuner du lendemain.

La Vice-Présidente précise que le tarif applicable sera calculé sur la base de « l'impôt sur le revenu soumis au barème ».

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :**

**Article 1 :** Approuve la révision des tarifs de l'accueil collectif de mineurs Croc' Loisirs.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance  
Le 20 juin 2023  
La Vice-Présidente  
Zoïa DEPEILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-260500574-20230620-DE-2023-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

